

6 & PLUS
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : SAINT-LEGER-SUR-ROANNE (42155), AERODROME
443 257 878 RCS ROANNE

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU

Les associés de la société **6 & Plus** (la « **Société** »), nommément :

- **SUPERBE AILE FORMATION**,
société par actions simplifiée au capital de 67 358,50 €, dont le
siège social est à Saint Léger sur Roanne (42155), 1015, route de
Combray, immatriculée au registre du commerce et des sociétés
de Roanne sous le numéro 528 882 905, propriétaire de 133 parts sociales
- **Romain DEVEAUX**,
né le 25 janvier 1978 à Roanne (42300), demeurant à Saint André
d'Apchon (42370), 61, impasse des Goyards, propriétaire de 67 parts sociales

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts,

Ont statué sur les questions suivantes :

- Constatation de la réalisation définitive d'une cession de parts sociales,
- Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés constatent la réalisation définitive de la cession par la société JSM INDUSTRIE des 50 parts sociales numérotées de 1 à 50 de la Société au profit de la société SUPERBE AILE FORMATION, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 décembre 2025, en cours d'enregistrement auprès du SPFE de Roanne.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, les associés décident de modifier les articles 6 « APPORTS » et l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 6 - APPORTS »

- *Lors de la constitution, il a été effectué les apports en numéraire suivants :*
 - Par Monsieur François RENARD, la somme de 1 000 €
 - Par Monsieur Stefan DAN VINESIU, la somme de 1 000 €
- *Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CLERMONT FERRAND du 19 janvier 2009, Messieurs Dominique TARTIERE et Jean-Luc RABOURG, venus aux droits de Messieurs François RENARD et Stefan DAN VINESIU, ont cédé les 200 parts sociales numérotées de 1 à 200 leur appartenant à la société ATLANTIS.*

- *Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CLERMONT FERRAND du 17 juillet 2014, la société ATLANTIS a cédé :*
 - *les 67 parts sociales numérotées de 68 à 134 lui appartenant à Monsieur Romain DEVEAUX,*
 - *les 10 parts sociales numérotées de 135 à 144 lui appartenant à la société SUPERBE AILE FORMATION,*
 - *les 28 parts sociales numérotées de 145 à 172 lui appartenant à Monsieur Rodolphe REVILLET,*
 - *les 28 parts sociales numérotées de 173 à 200 lui appartenant à Monsieur Julien PAIRE.*
- *Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ROANNE du 1er juillet 2016, la société ATLANTIS a cédé les 10 parts sociales numérotées de 51 à 60 lui appartenant à la société SUPERBE AILE FORMATION.*
- *Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ROANNE du 1er juillet 2016, la société ATLANTIS a cédé les 7 parts sociales numérotées de 61 à 67 lui appartenant à Monsieur Romain DEVEAUX.*
- *Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ROANNE du 27 septembre et 5 octobre 2020, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de ROANNE sous la mention Dossier 202000024934 référence 4204P042020A01025 :*
 - *Monsieur Romain DEVEAUX a cédé :*
 - *les 5 parts sociales numérotées de 63 à 67 lui appartenant à Monsieur Julien PAIRE,*
 - *les 2 parts sociales numérotées de 61 et 62 lui appartenant à la société SUPERBE AILE FORMATION,*
 - *Monsieur Rodolphe REVILLET a cédé les 28 parts sociales numérotées de 145 à 172 lui appartenant à la société SUPERBE AILE FORMATION.*
- *Par suite d'un traité de fusion en date du 25 mars 2021, la société ATLANTIS a été absorbée par la société JSM INDUSTRIE avec effet à compter du 10 mai 2021 et ses 50 parts sociales numérotées de 1 à 50 transmises à celle-ci.*
- *Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Roanne (42300) du 30 janvier 2024, Julien PAIRE a cédé les 33 parts sociales numérotées de 63 à 67 et de 173 à 200 lui appartenant au profit de la société SUPERBE AILE FORMATION.*
- *Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 décembre 2025, la société JSM INDUSTRIE a cédé les 50 parts sociales numérotées de 1 à 50 lui appartenant au profit de la société SUPERBE AILE FORMATION. »*

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est fixé à la somme de 2 000 €. Il est divisé en 200 parts de 10 € de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200, entièrement libérées et réparties entre les associés de la manière suivante :

- à Romain DEVEAUX
soixante-sept parts sociales
numérotées de 68 à 134, ci : 67 parts
 - à la société SUPERBE AILE FORMATION,
Cent trente-trois parts sociales
Numérotées de 1 à 67, de 135 à 200, ci : 133 parts
- Total : deux cents parts sociales, ci : 200 parts »

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire sera signé par tous les associés et sera conservé dans les archives sociales.

En accord entre les soussignés, les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement de chaque signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.

Chaque signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen de certificats électroniques conformes aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://esignature.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/tl/FR>).

Signatures :

SUPERBE AILE FORMATION
Par Julien PAIRE

Signé par :
 PAIRE Julien
423773230CEE4EA...

Romain DEVEAUX

Signé par :

0A816A005D1F474...